**32ème session du Groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**(21 janvier-1er février 2019)**

**Ancienne République yougoslave de Macédoine**

**Intervention de la France**

Genève, le jeudi 24 janvier 2019 (après-midi)

Merci Monsieur le Vice-Président

Je remercie la délégation de l’Ancienne République yougoslave de Macédoine pour la présentation de son rapport.

La France salue les évolutions positives en matière de droits de l’Homme et de renforcement de l’Etat de droit intervenues dans l’Ancienne République yougoslave de Macédoine.

Ces efforts doivent être poursuivis dans la durée et faire l’objet d’une mise en œuvre effective.

Pour ces raisons, la France adresse les recommandations suivantes aux autorités macédoniennes :

* mettre en œuvre des réformes crédibles et visibles en faveur d'un renforcement effectif de l'Etat de droit, y compris en garantissant l'indépendance des magistrats et la fiabilité des procédures ;
* garantir un fonctionnement durable et indépendant des institutions de contrôle dont l'Agence de contrôle des interceptions de communications, la prochaine Commission d'Etat pour la Prévention de la Corruption, l'Organe de coordination des mesures Anti-discrimination et l'Agence des Medias et des Services audio-visuels ;
* garantir un fonctionnement et une diversification durables au paysage médiatique ;
* renforcer la prévention des violences à l'égard des femmes et des enfants ;
* poursuivre la mise en œuvre de la stratégie destinée à renforcer l’intégration des personnes roms ;
* améliorer la mise en œuvre concrète des droits des personnes handicapées ;
* renforcer les droits des personnes LGBTI.

Je vous remercie./.